

BEP SECTEUR B

(TERTIAIRE ET SERVICES)

SUJET

EPREUVE : VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

DUREE : 30 minutes

COEFFICIENT : 1



Le présent sujet comporte 5 pages numérotées 1/5 à 5/5
Répondre sur les pages du sujet et les rendre avec la copie



Toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables et alphanumériques sont autorisées à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimantes.

Surface de base maximum admise : 21cm x 15 cm

Situation : Nouvellement embauchée, Aurélie décide de s'acheter une voiture d'occasion. Elle se renseigne pour assurer ce nouveau véhicule.

1 – CONSOMMATION – 4,5 points

1) Relier par des flèches les termes à leur définition :

Police d'assurance ●	●	somme payée par l'assuré en contrepartie de garanties
Prime ●	●	somme qui reste à la charge de l'assuré après un sinistre
Franchise ●	●	imprimé sur lequel est écrit le contrat d'assurance ; il sert à prouver l'existence du contrat
Sinistre ●	●	réalisation de l'événement désigné dans un contrat (vol, accident...)
Risque ●	●	événement incertain ou de date incertaine, contre lequel on désire souscrire.

2) Lire l'annexe 1 page 5 et choisir pour Aurélie l'une des formules proposées :

- Justifier votre choix :

2 – ENVIRONNEMENT – 7,5 points

Aurélie fait passer le contrôle technique à sa voiture. On lui signale une émission anormale de gaz polluants.

1) Citer une conséquence de la pollution atmosphérique sur la santé de l'homme :

-

2) Citer deux conséquences de la pollution atmosphérique sur l'environnement :

-
-

A l'aide du document n° 1 « Pastille verte : qui pourra rouler ? », répondre aux questions 3, 4 et 5

DOCUMENT N°1 :

Pastille verte : qui pourra rouler ?

À quoi sert la pastille verte ? Près de 6 millions de pastilles vertes ont été adressées, cet été, aux propriétaires des véhicules les moins polluants. Collée sur le côté droit du pare-brise près de la vignette, la pastille verte permet de rouler les jours de circulation alternée, quel que soit le numéro d'immatriculation. En cas de pollution de niveau 2 ou 3, le préfet peut en effet décider d'interdire la circulation des véhicules ne portant pas un numéro d'immatriculation *ad hoc* (pair, les jours pairs, et impair, les jours impairs). Ceux qui achètent une voiture neuve ou d'occasion répondant aux critères d'octroi de la pastille verte se verront délivrer celle-ci en préfecture, en même temps que la carte grise.

Qui peut rouler sans pastille verte ? Bon nombre de véhicules pourront également rouler les jours de forte pollution. Bien qu'ils ne soient pas équipés d'un pot catalytique et qu'ils émettent, en moyenne, dix fois plus d'hydrocarbures imbrûlés qu'une voiture, les deux-roues circuleront librement. Les camions ne feront l'objet que de restrictions de transit. Voie libre également pour les automobilistes pratiquant le covoiturage (trois personnes au minimum), les commerciaux, livreurs, médecins, taxis et autres titulaires de dérogations. Au total, en cas de circulation alternée, la mesure ne concernera réellement que 20 % des véhicules environ.

Les automobilistes non autorisés à rouler qui tenteraient de passer entre les mailles du filet s'exposent à une amende de 230 à 900 F.

Qui y a droit ? Ce laissez-passer est réservé aux véhicules fonctionnant au gaz (GPL, gaz de pétrole liquéfié, ou GNV, gaz naturel pour véhicule) ou à l'électricité, ainsi qu'aux véhicules à essence ou Diesel vendus neufs avec un pot catalytique. Pour cette dernière catégorie, il s'agit des voitures à essence mises en circulation après le 31 décembre 1992, des voitures Diesel mises en circulation après le 1^{er} janvier 1997, des camionnettes à essence mises en circulation après le 1^{er} octobre 1994 et des camionnettes Diesel mises en circulation après le 1^{er} octobre 1998.



60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS • SEPTEMBRE 1998 • N° 320 •

3) Quel est le rôle de la pastille verte ?

4) La première mise en circulation de la voiture date du 1^{er} décembre 1992. Indiquez si elle a la pastille verte. Justifier votre réponse sachant que le véhicule fonctionne à l'essence :

5) En ville la pollution atmosphérique est liée à l'importance du trafic automobile.

Citer deux moyens de réduire le trafic automobile :

-

-

3 – ENTREPRISE ET VIE PROFESSIONNELLE – 8 points

Récemment arrivée dans l'entreprise, Aurélie se renseigne sur les interlocuteurs qu'elle pourrait être amenée à rencontrer.

1) Mettre une croix dans le tableau ci-dessous afin d'associer les institutions de représentation du personnel aux situations correspondantes :

	Comité d'entreprise	Délégué du personnel	Délégués syndicaux
Gestion des œuvres sociales			
Présentation à l'employeur des réclamations individuelles et collectives			
Participation aux modifications d'horaires de travail			
Défense des adhérents			
Ouverture d'un centre de vacances			

2) Indiquer qui pourrait assister Aurélie en cas de licenciement. Entourez la bonne réponse :

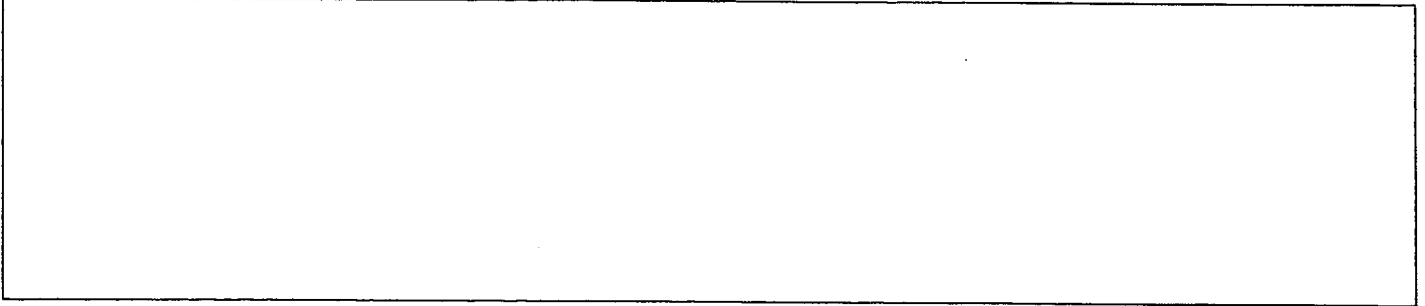
- CHSCT
- Délégué du personnel
- Comité d'entreprise

3) Lors d'un accident de travail, un certain nombre de démarches sont à réaliser. Compléter le tableau ci-dessous en reportant les numéros des démarches que doit effectuer chacune des personnes citées :

- n°1 Remplir le certificat médical.
- n°2 Déclarer l'accident à la caisse de sécurité sociale.
- n°3 Dans un délai de 24 heures
- n°4 Dans un délai de 48 heures.
- n°5 Déclarer l'accident au chef d'entreprise.
- n°6 Remettre à la victime une feuille d'accident.

VICTIME	EMPLOYEUR	MEDECIN

4) Donner la définition de l'accident de travail.



ANNEXE 1

Devis d'assurance d'un véhicule à moteur

GARANTIES	COTISATION TTC ANNUELLE
<p><u>FORMULE PERTINENCE</u></p> <ul style="list-style-type: none">* Responsabilité civile- défense, recours-protection juridique* Indemnisation des dommages corporels* Dommages au véhicule tous accidents :<ul style="list-style-type: none">-collision, accident sans tiers, vol, incendie avec franchise de 1350F-bris de glaces avec franchise de 300F-catastrophes naturelles : avec franchise de 1500F,* Assistance	2888F

GARANTIES	COTISATION TTC ANNUELLE
<p><u>FORMULE PLÉNITUDE</u></p> <ul style="list-style-type: none">* Responsabilité civile-défense, recours-protection juridique* Indemnisation des dommages corporels* Dommages au véhicule tous accidents :<ul style="list-style-type: none">-collision, accident sans tiers, vol, incendie avec franchise de 475F-bris de glace sans franchise-catastrophes naturelles : avec franchise de 1500F* Assistance	3511F